

**Décision portant nomination du directeur
de la Caisse d'allocations familiales du Lot**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu l'article L.217.3 du Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu les articles R. 123-47-6, R. 123-47-10 et R. 217-9 du Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu Le décret du 22 novembre 2017 (JO du 23 novembre 2017) portant nomination de Monsieur Vincent Mazauric en qualité de directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales ;
- Vu l'offre publiée sur la bourse des emplois de l'Ucanss relative à la vacance du poste de directeur de la Caisse d'allocations familiales du Lot ;
- Vu l'avis du comité des carrières (article L 217-5 du code de la sécurité sociale) émis le 22 mars 2019 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales du Lot, en date du 25 avril 2019 ;



32 avenue de la Sibelle
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

DECIDE

Article 1 : Madame Valérie GUILLON, née le 5 décembre 1974 à FOUGERES (35), est nommée dans les fonctions de Directeur de la Caisse d'allocations familiales du Lot.

Article 2 : La présente nomination prend effet à compter du 5 août 2019.

Article 3 : Cette décision sera publiée sur le site Caf.fr.

Fait à Paris, le **14 MAI 2019**


Vincent Mazauric